

Informations de base	
2008/2019(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007	
Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité Zone géographique Royaume-Uni	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	REGI Développement régional		GALEOTE Gerardo (PPE-DE)
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/01/2008	Publication du document de base non-législatif	COM(2008)0014 	Résumé
31/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2008	Vote en commission		Résumé
05/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0065/2008	
10/03/2008	Débat en plénière		
11/03/2008	Décision du Parlement	T6-0082/2008	Résumé

11/03/2008	Fin de la procédure au Parlement		
27/03/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2019(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/58495

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.619	12/02/2008	
Avis de la commission	REGI	PE400.712	28/02/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0065/2008	05/03/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0082/2008	11/03/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2008)0014 		18/01/2008	Résumé

Acte final	
Décision 2008/0267 JO L 085 27.03.2008, p. 0007	Résumé

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

2008/2019(ACI) - 18/01/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil (accord interinstitutionnel).

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure [CNS/2002/0228](#)).

Sur la base des demandes d'intervention du Fonds présentées par le Royaume-Uni touché par des inondations en juin et juillet 2007, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs : 4.612.000.000 EUR ;
- Aide demandée : 162.387.985 EUR.

Après examen de cette demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de **162.387.985 EUR**, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR) afin d'inscrire dans le budget 2008 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2017](#)).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

2008/2019(ACI) - 11/03/2008 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour aider le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/267/CE du Parlement et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007, les estimations des dommages se sont élevées au total à 4,612 milliards EUR.

Après examen de cette demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, il est décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de **162.387.985 EUR** en crédits d'engagement et de paiement.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2008 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2316](#)).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

2008/2019(ACI) - 11/03/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 626 voix pour, 7 contre et 10 abstentions, une résolution qui approuve telle quelle la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) en vue de venir en aide au Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des budgets.

Une somme de **162.387.985 EUR** en crédits d'engagement et de paiements sera ainsi débloquée au titre du FSUE, via le Budget rectificatif 1/2008 adopté le même jour (voir [BUD/2008/2017](#)).